



## CONVENTION ANNUELLE D'UTILISATION DES SALLES\* COMMUNALES

**Entre les soussignés,**

**d'une part,**

Le Maire, sa ou son représentant(e), dûment habilité(e), au nom de la Commune de LE FAOU  
(Mairie - Place aux Foires - 29590 LE FAOU - Tél. 02.98.81.90.44 - Courriel [accueil@mairielefaou.fr](mailto:accueil@mairielefaou.fr)),

**et d'autre part,**

① rayer la mention inutile.

Monsieur / Madame① : .....

Association : .....

Siret : .....

Adresse du siège : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

### **RAPPEL : Conditions d'utilisation des créneaux horaires :**

- Les créneaux horaires hebdomadaires sont attribués **pour l'année scolaire en cours**, pendant une durée d'un an.
- La présente convention est conclue et acceptée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction chaque année, dans les mêmes conditions et dans la limite des **6 ans**.
- Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant en accord entre les deux parties.
- L'utilisateur doit respecter strictement le calendrier des attributions tant sur le plan des plages horaires, sur les jours fixés, que sur celui de la nature des activités.
- Un calendrier d'occupation des salles est établi en fonction des conventions fournies par les associations. Celles-ci ont la possibilité d'obtenir d'autres créneaux qui pourraient être disponibles ou se libérer.  
Chaque année, à la réunion inter-associations, les associations émettent leurs souhaits quant à l'occupation des salles ;  
Hormis la situation établie par une convention, elles se mettent d'accord entre elles pour se répartir d'autres disponibilités restantes.
- La location des salles Y Nouvel et Daniélou est possible aux associations dans un cadre « commercial » aux conditions suivantes :



- Une rétribution (correspondant au minimum à 5 % des revenus acquis par l'activité commerciale revient à l'association).
- L'association doit justifier à la mairie la réalité des rétributions.
- Les activités commerciales doivent être mentionnées dans la demande de location, la municipalité étant susceptible de mettre son veto (concurrence avec le commerce local).

Présence assiduité :

- Toute association qui, sans prévenir, sera absente de façon répétée de son créneau horaire sera considérée comme renonçant au temps d'emploi qui lui a été réservé.
- Les associations ne devront en aucun cas céder librement leur place à une autre association.

**Il a été convenu, pour l'utilisation de la salle, ce qui suit :**

**Période scolaire :** *tableau page 2 à compléter*

Utilisation pendant les vacances scolaires :  Oui

Non

Si oui préciser les périodes : .....

.....

SALLES	ACTIVITES**	JOUR / DATE	HEURE DEBUT	HEURE FIN
Yves Nouvel	Multiples	<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
Danielou	Multiples	<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
Golhen	Chant-Musique	<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
Le Brigant	Sportive	<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
S M F	Sportive	<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
		<input type="checkbox"/> Lu, <input type="checkbox"/> Ma, <input type="checkbox"/> Me, <input type="checkbox"/> Je, <input type="checkbox"/> Ve, <input type="checkbox"/> Sa, <input type="checkbox"/> Di		
	Stages			



L'organisateur utilisera les locaux exclusivement réservés à l'activité\*\* de la salle, dans les conditions ci-après :

- 1- Les locaux et dépendances (intérieures ou extérieures) de la salle sont mis à disposition de l'utilisateur qui les restituera en l'état,
- 2- L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, et de l'hygiène.

## **TITRE 1 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SÉCURITÉ**

### **1.1 Préalablement à l'utilisation des locaux :**

L'emprunteur déclare avoir :

- Souscrit un contrat d'assurance portant sur le local utilisé et l'activité développée.
- Compagnie d'assurance : .....
- Numéro de police/contrat : .....
- A été souscrite le : .....
- **L'attestation d'assurance sera à produire obligatoirement chaque année.**
- Pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité, qu'il s'engage à appliquer,
- Constaté la présence des moyens de lutte incendie et pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

### **1.2 Au cours de l'utilisation des locaux :**

L'organisateur s'engage à :

- Empêcher les sorties du matériel mis à disposition.
- Ne pas confectionner de repas sur place.
- Maintenir les portes fermées afin de préserver la tranquillité du voisinage.
- Si convenu, déposer après chaque utilisation, la clef de la salle dans la boîte aux lettres de la mairie.

## **TITRE 2 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR**

- Il garantit à la collectivité la bonne exploitation du local communal et de son entretien courant.
- L'emprunteur sera responsable des dommages pouvant être causés par lui-même ou par les membres de l'association, au local communal, à ses équipements et à ses dépendances.
- Toute détérioration devra obligatoirement être signalée à la mairie et pourra être facturée ainsi que les heures de ménage nécessaires à la remise en état de la salle.

## **TITRE 3 - EXECUTION DE LA CONVENTION**

Il est à noter que le prêt des salles n'est pas un acquis définitif, la présente convention peut être dénoncée :

- Par la commune, à tout moment, pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service ou à l'ordre public.
- Par l'organisateur, pour cas de force majeure dûment constaté et signifié au maire, par lettre ordinaire ou courrier électronique, 5 jours francs avant la date prévue pour l'utilisation de la salle.



- À tout moment, par le maire si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties, dans les conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention ou en cas de force majeure (intérêt général).

**N° d'Urgences** : SAMU 15 - POMPIERS 18 - POLICE 17

**Trois défibrillateurs sont à disposition sur la commune du Faou** : Mairie, S M F, Salle Danielou (Rumengol)

Fait à LE FAOU, le

L'association

Le Maire de la Commune de  
Le Faou  
L'Adjoint aux associations  
Jean-Luc CARIOU

\* Respect de la jauge d'accueil des salles (protocole COVID 19) avec un espace minimal de 4m<sup>2</sup> par personne  
Salle Y Nouvel : 110 m<sup>2</sup> soit 26 P - S M F : 1400 m<sup>2</sup> soit 350 P - Salle Le Brigand : 80 m<sup>2</sup> soit 20 P - Salle Danielou : 80 m<sup>2</sup> soit 20 P